

Réf: AT/DO 02/SDT/DRA/1130/2024

CHLEF le, 05/09/2024



Décision de résiliation de contrat

Le directeur opérationnel des télécommunications de Chlef

- Vu la décision Réf DG N°2737/23 du 02/11/2023 portant la désignation de Monsieur **ETTOUIL Nabil** en qualité de Directeur Opérationnel des Télécommunications de Chlef.
- Vu le contrat à commande N° 125/2021 du 26/12/2021, conclu avec l'entreprise **BOUKHEDIMI MOHAMED**, portant réalisation des travaux de construction lignes d'abonnés.
- Vu la 01^{ère} mise en demeure du 02/07/2024.
- Vu la 02^{ème} mise en demeure du 22/07/2024.
- Vu l'article n° 144 de la procédure de passation des marchés d'Algérie Telecom, relatif la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant
- Vu l'article n° 31 du contrat n° 125/2021, relatif à la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant.

Décide:

• Article 1 :

- La résiliation **unilatérale** du contrat N° 125/2023 du 26/12/2021, portant les travaux de : construction lignes d'abonnés, Conclu entre la direction opérationnelle des télécommunications de Chlef et l'entreprise **BOUKHEDIMI MOHAMED**, demeurant à la Rue Frères Bessekri Local N°03 Oum Drou-Chlef, inscrit au registre de commerce N° 02/00-4566716A15.

• Article 2 :

Messieurs le Sous-directeur technique, le Sous-directeur Fonction support et le Chef de département finance et comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le Concerne de l'exécution de la présente décision.



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: **ETTOUIL Nabil**